## PROVINCE DE QUÉBEC MRC LES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD



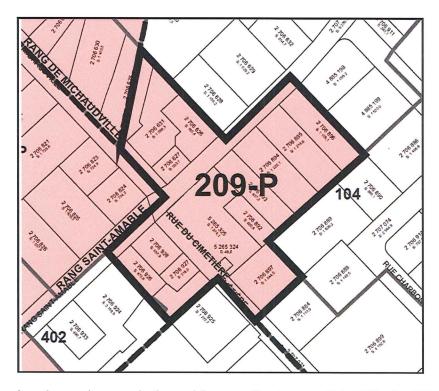
## **AVIS PUBLIC**

## Assemblée publique de consultation - modification au règlement de zonage

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-5-2017 TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LA ZONE NUMÉRO 209-P, SITUEE À LA JONCTION DES RANGS DE MICHAUDVILLE ET SAINT-AMABLE

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro 39-5-2017 intitulé: «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage voirie (garage municipal) dans la zone 209-P».

Ce premier projet de règlement, adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017, contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et est assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter. La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-joint.



La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 7 février 2017 à 20 h** au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud. Au cours de la séance publique on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 165, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 12e jour du mois de janvier 2017

Sylvie Gosselin, MBA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud | Journal municipal | Site internet